

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 7 septembre 2017, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

### **1- Convention de télétransmission des actes (marchés publics & factures)**

Une convention de télétransmission partielle des actes soumis au contrôle de légalité prévoyant l'envoi dématérialisé de ses arrêtés et de ses délibérations est établie entre l'État et la CCPA depuis le 19 septembre 2006.

Compte tenu de l'efficacité de ce dispositif le Préfet du Finistère propose d'étendre le champ d'application de cette convention à l'ensemble des actes soumis à l'obligation de transmission (marchés, autorisations d'urbanisme, actes de gestion du personnel, budgets...). Un modèle d'avenant figure en annexe du dossier de séance.

***Unanimité du bureau de communauté***

### **2- Bâtiment du port du Stellac'h – Fond de concours**

La Commune de SAINT-PABU, ne disposant pas de locaux adaptés sur le quai du Stellac'h à l'attention des activités nautiques de loisirs, des plaisanciers et des visiteurs, a acté, par délibération en date de juin 2014, le principe de la réalisation de locaux sur le quai du Stellac'h. Le coût prévisionnel de cette construction s'élève à 400 000 € H.T.

La zone de mouillage gérée par la CCPA et notamment les mouillages visiteurs se situent devant le quai. Le projet intègre donc un bureau pour le maître de port et des sanitaires dédiés aux plaisanciers et visiteurs.

Parallèlement, plusieurs associations utilisant régulièrement et/ou ponctuellement le quai ont été consultées. Le bâtiment intègre donc les besoins de stockage (kayaks, voile légère, paddle...) et de vestiaires/sanitaires pour des licenciés, scolaires et visiteurs.

Enfin, la configuration du projet avec son parvis surplombant le quai et le plan d'eau a été pensée pour pouvoir accueillir des manifestations sportives telles que des régates, étape du Tour du Finistère à la Voile...

Lors de l'adoption du Budget Primitif 2017 de la CCPA, une somme de 100 000 € a été inscrite en section d'investissement du budget principal en prévision du versement d'un fonds concours en faveur de la commune de Saint Pabu dans le cadre de la réalisation de ce projet mais sous réserve d'une décision ultérieure du bureau de communauté.

***Unanimité du bureau de communauté***

### **3- Coordination jeunesse**

Le bureau du 6 juillet a débattu de l'avenir du poste et du rôle de la C.C.P.A. en matière de coordination enfance-jeunesse. Depuis 2011, la communauté participe au financement de ce poste, aujourd'hui à hauteur de 33 %, aux côtés de 11 des 13 communes (11%), de la Caisse d'Allocations Familiales (42 %) et du Conseil Départemental (14 %). Ce poste est occupé par un agent contractuel pour une durée déterminée, le poste a été successivement porté par les communes de Plabennec puis de Landéda, au terme de conventions dont celle en cours arrive à terme à la fin de l'année 2017.

Lors de ces échanges, il a été établi 3 éléments :

- le maintien des statuts de la communauté par une limitation de sa compétence en ce domaine à une intervention financière pour harmoniser les actions de coordination intercommunale, les communes conservant leurs compétences pleines et entières en matière d'enfance et de jeunesse.
- le souhait d'une réorientation du poste vers la jeunesse plutôt que vers l'enfance à travers un nouveau profil dont les principales caractéristiques sont proposées ci-dessous.
- la saisie de l'opportunité de la rénovation des locaux administratifs de la rue Waltenhofen et de la disponibilité de bureaux pour y accueillir la personne en charge de la coordination, de même que son salaire, sous réserve de la désignation préalable d'un élu d'une commune comme référent et d'un groupe d'élus municipaux pour en assurer le suivi.

Après de nouveaux échanges sur l'orientation à donner à ce poste de coordinateur dont une partie des missions devra porter sur le secteur « enfance », le bureau, décide de confier la réflexion sur le profil de poste à établir aux adjoints communaux en charge de l'enfance et de la jeunesse, sous la responsabilité des maires. Il appartiendra aussi aux maires de se mettre en accord sur un élu communal référent et, s'ils le jugent utile, sur un comité de suivi du poste et de ses missions.

#### **4- Suivi du rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Pays des Abers, à compter de l'exercice 2011. Ce contrôle est un contrôle dit de gestion. Il porte sur l'équilibre financier des opérations de gestion et les choix des moyens mis en œuvre, mais également sur les résultats obtenus par comparaison avec les moyens et les résultats des actions conduites.

La Chambre dans son rapport a formulé trois recommandations, et un ensemble d'observations. Une année s'est écoulée depuis la transmission de ce rapport.

Aujourd'hui, les services de l'EPCI présentent au Bureau les mesures entreprises suite à la transmission de ce rapport.

**Recommandation n°1 :** *Formaliser par un avenant l'abandon de créance dont bénéficie la chambre de commerce et d'industrie du Finistère en échange de son non paiement des redevances dues au titre du contrat de concessions du port de l'Aber Wrac'h.* Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, le Bureau de communauté a acté la formalisation de cet avenant à intervenir avec la CCIMBO.

**Recommandation n°2 :** *Respecter les échéances légales découlant du règlement de service du SPANC concernant le contrôle des installations d'assainissement non collectif.* Le règlement du SPANC a fait l'objet d'une proposition de modification, par délibération du Bureau Communautaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Recommandation n°3 :** *Présenter au conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité de service public rendu concernant l'assainissement non collectif et définir les indicateurs techniques et financiers.* Le rapport visé a été élaboré au titre de l'année 2016.

***Dont acte du bureau de communauté. Présentation lors du Conseil de communauté du 19 octobre 2017.***

#### **5- Groupement de commande maintenance du réseau de fibre optique – extension de l'objet du groupement de commande au câblage fibre optique**

En juin 2014, le Bureau de la CCPA a autorisé la mise en place d'un groupement de commandes pour la maintenance du réseau fibre optique desservant les zones d'activité économique sur le territoire des

Communautés de communes du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, de la Presqu'île de Crozon et de Brest Métropole.

Une convention a alors été conclue entre les membres précitées.

Afin de permettre d'intégrer les travaux de câblage fibre optique dans le périmètre de ce groupement de commandes, il est proposé de substituer la convention de groupement existante par une nouvelle convention.

***Unanimité du bureau de communauté***

## **6- Acquisition de terrains situés sur la commune de BOURG BLANC à proximité du centre technique communautaire**

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté a engagé depuis plusieurs mois une démarche de constitution de réserves foncières. Il s'agit là d'être en mesure de mener à bien l'ensemble des projets de la CCPA nécessitant du foncier et d'apporter, le cas échéant, des compensations aux exploitants agricoles impactés par ceux-ci.

Une opportunité d'achat de terrains sur la commune de Bourg-Blanc à proximité du centre technique communautaire s'est présentée.

Cela concerne 4 parcelles pour une surface totale de 3ha 34a 48 ca et le prix d'achat s'élève à 37 076 €.

***Unanimité du bureau de communauté***

## **7- Renouvellement des conventions avec Pôle Emploi**

Depuis la création de la Maison de l'emploi à Plabennec en 1999, Pôle emploi et la Communauté de communes du Pays des Abers propose un service de proximité pour les habitants et entreprises du territoire en matière d'information, d'appui et d'aide à l'embauche.

La convention de partenariat a pour objet d'accentuer la collaboration entre les services de Pôle emploi et la Maison de l'emploi de la Communauté. Grâce à ce partenariat, les démarches des personnes à la recherche d'un emploi sont facilitées. Les publics demandeurs d'emploi et les entreprises disposent ainsi d'une meilleure information sur l'offre de service de Pôle emploi.

Le projet de convention qui est soumis au Bureau de Communauté précise les modalités de fonctionnement entre les partenaires. Elle couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

***Unanimité du bureau de communauté***

## **8- Breizh Bocage 2 – Plan d'actions et plan de financement 2017/2018**

Lors de sa séance du 3 novembre dernier, le Bureau communautaire a validé l'engagement de la CCPA au programme Breizh bocage pour la période 2016-2020 et approuvé une stratégie et un plan de financement prévisionnel pluriannuel.

En conséquence, pour chaque exercice, il convient d'arrêter un programme de travaux et un plan de financement annuel qui doivent être adressés aux partenaires financiers.

Le programme de travaux comprends deux volets : travaux de création et de restauration de haies et talus et travaux d'entretien des plantation. Le plan de financement s'élève quant à lui à 70 434,72 € de dépenses dont 27 469,96 € en autofinancement par la CCPA.

## **Unanimité du bureau de communauté**

### **9- Modification des statuts du Pôle métropolitain**

Les élus de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ont décidé lors de leur Conseil communautaire du 18 janvier 2017 de solliciter un rattachement au Pôle métropolitain du Pays de Brest.

Un accord pour une adhésion de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay au Pôle métropolitain du Pays de Brest a été acté sous réserve d'une modification de statuts et de son approbation par les membres du Pôle métropolitain.

La modification des statuts pour permettre l'adhésion de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay est aussi l'opportunité de prendre en compte certaines évolutions récentes, qu'il s'agisse de la fusion des Communautés de communes de l'Aulne maritime et de la Presqu'île de Crozon ou des modifications des articles du code général des collectivités territoriales concernant les pôles métropolitains apportées par la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

**Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté le 19 octobre 2017**

### **10- Modification des statuts du SYMEED**

Le Président du SYMEED29 saisit la Communauté de communes du Pays des Abers d'un projet de modification de ses statuts, incluant l'adhésion de deux nouvelles communautés de communes, la prise en compte du retrait du Département du Finistère, effectif à l'adoption des nouveaux statuts du SYMEED29 et quelques autres modifications relatives à son objet et son fonctionnement.

**Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté le 19 octobre 2017**

### **11 - Groupement d'intérêt public Brest Terres Océanes – Modification de la convention constitutive**

Les élus de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ont sollicité un rattachement de l'EPCI au GIP Brest terres Océanes afin d'y intégrer la destination touristique. Ainsi, le conseil d'administration du GIP Brest Terres Océanes, réuni le 5 avril dernier, a émis un avis favorable sous réserve d'une modification de la convention constitutive et de son approbation par les membres du GIP. De plus, il a été actualisé les données des membres qui ont vu leur périmètre et/ou leur dénomination changer.

**Avis favorable du bureau de communauté - Décision du conseil de communauté le 19 octobre 2017**

### **12- Adhésion à l'association « Sensation Bretagne »**

Il est proposé de faire adhérer la CCPA à l'association gestionnaire du label Sensation Bretagne.

Cette association et son label regroupent les principales stations classées littorales de Bretagne et mutualisent une partie de leurs dépenses de promotion. L'association travaille en coordination étroite avec le Comité Régional du Tourisme

La cotisation est de 4.500 € pour la première commune station classée puis dégressive pour les éventuelles autres adhésions (3.500 € pour la seconde etc...). L'Office de Tourisme communautaire doit également s'engager et régler au titre de la politique de communication la somme de 5 000 € par commune adhérente.

## **Unanimité du bureau de communauté**

### **I3- Médecine Préventive des Agents Territoriaux : location d'un local au CDG 29**

Il est proposé au Bureau de mettre à disposition du CDG 29 un bureau, pour un loyer de 50 € par mois. Avec cette mise à disposition, les agents territoriaux du pays des Abers qui jusqu'ici devaient se déplacer à Brest pourront bénéficier de visites à proximité de leur lieu de travail. En outre, cette action entre pleinement dans les missions de coordination qui incombent à la CCPA pour ce type de problématique.

**Unanimité du bureau de communauté**

### **I4- Questions diverses**

#### - Contrat de territoire.

*Face au volume très important de projets nouveaux à inscrire au contrat, le Département souhaite qu'une priorisation soit réalisée, et ce, pour des raisons évidentes de contraintes financières. La Communauté a reçu de certaines communes un nombre très important de projets qu'il est, en l'état, impossible de soutenir, plusieurs n'étant pas chiffrés, plusieurs autres n'étant encore qu'au stade d'intention sans le moindre début de concrétisation, ce qui rend leur réalisation problématique avant 2020, date de fin du Contrat de Territoire et du mandat municipal et communautaire.*

*Le Département laisse libre cours aux EPCI pour déterminer quels sont les projets jugés prioritaires, et donc, à inscrire au contrat de territoire, en soulignant que tous les dossiers engagés seraient sauf cas particulier, soutenus. De plus, pour les communes de + 5 000 habitants, les avants projets doivent être finalisés avant le 31/12/2017. Un travail de priorisation est donc à mener avant la réunion politique avec le Département le 19 septembre.*

#### - Lancement de l'étude sur le patrimoine maritime

*Andrew Lincoln fait un bref compte rendu de la réunion de lancement de l'étude sur le patrimoine maritime qui sera menée par l'Observatoire du patrimoine maritime culturel dans le cadre de l'action 2 du schéma communautaire de développement touristique 2015-2017. Toutes les associations s'occupant du patrimoine ont été invitées et étaient bien présentes. Andrew Lincoln invite à l'ouverture d'un large débat sur les rapports entre la Communauté de communes et les associations dans le cadre de la préparation du budget 2018. Y a-t-il des associations qui font un travail d'intérêt communautaire ? Doit-on prévoir de pouvoir les aider, là où nos compétences le permettent, potentiellement à deux niveaux : le fonctionnement et l'investissement ?*

*Le Président propose que cette question soit abordée de manière complète lors d'un prochain bureau.*